

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2022 Article L2313-1 du CGCT modifié par l'art. 107 de la loi Notre

L'année 2022 est marquée par un niveau d'inflation que nous n'avions pas connu depuis de nombreuses années. Celui-ci a impacté le budget communal pour ce qui concerne notamment le coût de l'énergie mais aussi pour les autres dépenses courantes.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les réalisations de l'exercice 2022 sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
178 767,67 €	187 470,78 €

L'excèdent brut pour l'année 2022 est de 8 703,11 €. Celui-ci vient s'ajouter au cumul des excédents antérieurs de 153 314,03 €. Ce qui représente un excédent net de 162 017,14 €.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 178 767,67 € stables par rapport à 2021 (179 747,97 €).

Les principaux postes de dépenses sont :

Charges à caractère général :

40 604,69 €

On constate une augmentation (35 469,60 € en 2021) dont les principales raisons sont : l'augmentation du coût du fuel et l'utilisation du gaz pour l'entretien du cimetière, des travaux de voirie (caniveau chemin du Valet, entretien des accotements par la commune des Hauts-de-Caux et divers marquages au sol), compensée en partie par la baisse de nos primes d'assurance.

Charges de personnels

45 527,21 €

39 067,88 € en 2021. Cette hausse est due au changement de statut de notre agent d'entretien (nous ne bénéficions plus des allègements de cotisations accordés pour les emplois aidés), de l'augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie, de l'augmentation de la valeur du point et d'une prime inflation accordée aux agents publics.

• Atténuations de produits :

27 277,00 €

N'apparait à ce chapitre que le Fonds national de garantie individuelle des ressources mis en place lors l'adoption du régime de fiscalité propre par la communauté de communes. Le montant est stable d'une année sur l'autre.

Charges de gestion courantes

63 450,45 €

En 2020 elles s'élevaient à 75 533,24 €. Cette année encore, nous avons réglé deux années de scolarité et de cantine pour notre école mais pour un montant moindre en raison de la baisse des effectifs d'enfants scolarisés. La subvention à la coopérative scolaire n'a été versée qu'en janvier 2023. D'autre part en 2021 nous avions dû régler le solde de notre participation au syndicat de construction de la gendarmerie de Terres-de-Caux.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à187 470,78 € contre 190 229,51 € en 2021.

• Atténuation de charges :

400,00€

2 266,97 € en 2021. Cette recette correspond au versement d'indemnités suite à l'absence pour maladie.

Produits de gestion courante :

1 229,51 €

Ils étaient de 322,06 € en 2021. Cette différence est essentiellement due à des ventes de concession dans le cimetière.

Impôts et taxes :

92 212,43 €

Contre 92 666,12 € en 2021. A noter que le taux des taxes communales sont restés les mêmes qu'en 2020 pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti mais que dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes ont bénéficié du transfert du taux de TFPB 2020 du département (25.36 % pour la Seine-Maritime) qui est venu s'ajouter à celui de la commune, soit :

Taxe d'habitation

9.92 %

Taxe foncière

8.59 % + 25,36 % = 33,95 %

Taxe sur le foncier non bâti

18.98 %

Dotations, subventions, participations :

75 517,83 €

En 2021 elles s'élevaient à 75 401.49 €. Les principales variations sont :

- o La diminution de la participation de l'Etat pour l'emploi aidé
- L'augmentation du fonds départemental de péréquation de la taxe foncière

Autres produits de gestion courante :

15 922,26 €

Contre 16 585,73 € en 2021. Cette baisse est essentiellement due à l'encaissement en 2021 de loyers qui auraient dû l'être en 2020, compensé en partie par des recettes de location de la salle polyvalente plus importantes.

Produits exceptionnels :

187.64 €

Contre 2 977,14 € en 2021, nous avions encaissé le solde du budget du syndicat pour la construction de la gendarmerie de Terres-de-Caux.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette année encore, nous n'avons pas obtenu de subventions de la part de la Préfecture pour le projet d'implantation d'un jardin du souvenir et d'un columbarium et celui de remplacement des huisseries d'un logement communal. Nous en avons été informés que très tardivement retardant ainsi la sollicitation du fonds de concours de la Communauté de communes. Ces travaux n'ont donc pu être commandés qu'en fin d'année. Ils seront donc réalisés en 2023. Par ailleurs, compte tenu des difficultés d'approvisionnement suite à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine le relanternage de l'éclairage public ne pourra être réalisé qu'en 2023.

Le résultat de l'année 2022 est excédentaire pour un montant de 879,18 €. Celui-ci vient s'ajouter à l'excédent de 2021 (26 259,10 €). Déterminant ainsi un excédent net cumulé de 27 408,28 €.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses s'élèvent à 24 152,43 €.

•	<u>Immobilisations corporelles</u> : Elles concernent :	9 031,61 €€
	 Raccordement du poteau incendie route des fermes Remplacement lave-vaisselle salle polyvalente : Desherbeur thermique : 	2 302,20 € 3 429,41 € 3 300,00 €
•	Immobilisations en cours : o Eclairage public carrefour du Ver-à-Val :	4 130,11 € 4 130,11 €
	Opérations patrimoniales o Il s'agit d'une écriture d'ordre qui apparait en dépense et en rec Elle correspond à la participation du SDE pour l'éclairage publi	10 990,71 € cette d'investissement. c du carrefour du Ver-à-

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 25 031,61 €.

- <u>Subventions d'investissement</u>: 4 986,00 €

 Il s'agit de subventions en provenance du Département pour la borne incendie de la route des Fermes, le désherbeur thermique et le marquage de la place PMR du parking de la salle polyvalente. Ainsi qu'une subvention DETR pour la borne incendie.
- Dotations, fonds divers et réserves : 8 456 ,58 €
 Ce chapitre retrace d'une part les recettes du FCTVA pour 6 283,52 € et d'autre part de la taxe d'aménagement pour 2 173,06 €.
- Les autres recettes pour 11 589,03 € sont constituées de diverses opérations d'ordre.

Effectif du personnel de la commune

4 agents à temps non complet dont :

1 secrétaire de mairie	18 H 00/semaine soit	0,51 ETP
1 agent technique (espaces verts, voirie et autres)	21 H 00/semaine soit	0,60 ETP
1 agent technique (ménage et salle polyvalente)	6 H 15/semaine soit	0,18 ETP
1 agent (accompagnatrice scolaire)	4 H 30/semaine annualisées soit	0,13 ETP

Le Maire d'Hautot-le-Vatois

Claude BELLIN